## **FAITS DIVERS**

faits-dj.union@sonapresse.com

## Outrage à l'hymne national : sept élèves du lycée Nelson Mandela sanctionnés

Abel FYEGHE EKORE Libreville/Gabon

TEPT des huit élèves du lycée d'Application Nelson-Mandela, soupçonnées d'avoir mal interprété l'hymne national à la descente des couleurs le 13 octobre dernier, ont été sanctionnés vendredi dernier à l'issue d'un conseil de discipline.

En effet, depuis la semaine du 13 octobre dernier, une vidéo a fait le tour de la toile, mettant en exergue des élèves du lycée Nelson Mandela, qui, lors de la descente des couleurs, ont déformé les paroles de la Concorde, tout en rigolant. La scène était filmée par les élèves dudit lycée eux-mêmes. Avant d'être postée sur leurs statuts, puis sur les réseaux sociaux. Un acte condamné par plusieurs personnes qui estimaient que ces enfants faisaient injure à la patrie. Et qu'il était judicieux qu'ils soient punis. Réaction de Patrick Laco, par exemple, qu'on pouvait lire sur l'une des pages Facebook ayant relayé la vidéo.

Le clin d'œil de

qui a fait le buzz, que les responsables du lycée ont tenu un conseil de discipline, le vendredi 20 octobre dernier au sein de l'établissement, pour statuer sur le sort des huit élevés identifiés et suspectés de s'être livrés à ce jeu. Ainsi au terme du conseil discipline et après avoir écouté les "coupables", un seul a été acquitté et deux ont été exclus définitivement du lycée. Il s'agit de Charonne Mekui Me Nkoghe, inscrite en classe de 1re A1E, suspectée d'avoir pris les images, et d'Emmanuel Brayann Takoudjou Nzoghu de la 1re A1D, qui serait le chanteur et diffuseur de la vidéo sur les réseaux sociaux.

Quatre ont écopé d'une exclusion temporaire de 7 jours, avec des travaux d'intérêt général et avec obligation de résultat en fin d'année. Il s'agit de Madelina Moussavou Bounda de la 2nde S6, Abigaëlle Bénédicte Amekoudi 1re B1, Elisé Mombo Mombo 1re B1 (pour vidéo postée sur leurs statuts) et Israël Rodrigue Ngou Nikiema, 4e E (pour rire moqueur).

d'exclusion temporaire avec travaux d'intérêt général. Il s'agit de Koumba Renée Moutsinga de la1ere B3.

Les élèves sanctionnés ont par la suite été conduits à la Police judiciaire (PJ) au service des mœurs, afin qu'ils comprennent la gravité des faits. Car, la loi en son article 86 stipule : " Quiconque a, par les paroles, écrits, gestes ou de quelque autre manière, outragé le drapeau de la République gabonaise, l'hymne national, le Sceau, les armoiries de la République est



Les responsables du Lycée Nelson-Mandela ont sanctionné les sept élèves soupçonnés d'outrage à l'hymne national.

au plus et d'une amende de 5 mil-

puni d'un emprisonnement d'un an lions de francs au plus, ou de l'une des deux peines seulement ".

## Justice : les frères Laccruche Alihanga et Justin Ndoundangoye libérés



Brice Laccruche Alihanga, Grégory Laccruche Alihanga et Justin Ndoundangoye désormais

Abel EYEGHE EKORE Libreville/Gabon

BONJOUR MON RIVAL, YA PAS UNE BIÈRE LÀ? HÉ! JE N'APPRÉCIE PAS DUTOUT CE GENRE DE FAMILIARITÉ. TOI ET MOI NOUS SOMMES RIVAUX DANS QUOI?! OH! MAIS D'APRÈS NOS DÉGAGE! TU AS ENCORE VU QUI TRADITIONS, TU ES MON RIVAL PARCEQUETA

RICE Laccruche Alihanga (BLA), l'ancien directeur de cabinet de l'ex-chef de l'État déchu, Ali Bongo Ondimba, son frère Grégory Laccruche Alihanga, ancien maire d'Akanda, et Justin Ndoundangoye, ancien ministre des Travaux publics (TP), ont été libérés en fin de semaine dernière par le juge d'instruction. Leur libération intervient après quatre années passées derrière les barreaux à la prison centrale de Libreville.

L'ex-président de l'Association des jeunes émergents volontaires (Ajev) avait été condamné en 2021 à cinq ans de prison par le tribunal de Libreville, pour délivrance indue de documents administratifs. Il a été reconnu coupable d'avoir obtenu illégalement la nationalité gabonaise. Une condamnation qu'avait, à l'époque, fustigée son avocat, Me Anges Kevin Nzigou, qui avait d'ailleurs qualifié cette peine " d'inique et qui fait perdre tout crédit à la justice gabonaise ". Brice Laccruche Alihanga, qui avait été arrêté dans le cadre de l'opération Scorpion, était également en attente d'un autre procès pour détournement présumé de fonds publics.

Quant à son petit frère Grégory Laccruche Alihanga, ancien maire d'Akanda, il était soupçonné en novembre 2019 de complicité de divers détournements et de blanchiment de capitaux. Délits qu'il aurait commis à l'époque où il était aux affaires. Mais, il n'avait jamais été jugé. Et était détenu en prévention à Gros-Bouquet. L'ancien ministre des Travaux publics

(TP) Justin Ndoundangoye avait, par contre, été condamné à 5 ans d'emprisonnement pour corruption passive. Une décision confirmée par la Cour d'appel judiciaire de Libreville. Mais contestée par l'ex-ministre qui n'avait de cesse de continuer de clamer son innocence. Et d'affirmer être victime d'un règlement de comptes... politique.

C'est dans le cadre de l'opération anticorruption "Scorpion" que les deux frères Laccruche Alihanga et Justin Ndoundangoye avaient été arrêtés. Tout comme plusieurs ministres et hauts fonctionnaires incarcérés à la prison centrale de Libreville, pour des accusations de détournements supposés de fonds publics, blanchiment d'argent et concussion. Des chefs d'accusation que leurs avocats ont toujours réfutés.